



**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire  
du conseil d'administration  
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)  
tenue par conférence téléphonique  
le mardi 7 février 2018 à 10 heures**

---

<b>Personnes présentes :</b>	M. Luc Tremblay	président
	M. François Belisle	vice-président
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport régulier
	M. Claude Ferron	administrateur
<b>Personnes ressources :</b>	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Gaëtan Leclerc	directeur du service de l'entretien

---

**1. Mot de bienvenue du président**

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

-----

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**(06-18)** IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois  
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

-----

**3. Adjudication :**

a) Bâtiment sanitaire au terminus les Galeries du Cap

**(07-18)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation 2018-01-PAV- SANITAIRE ;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de la soumission le 29 janvier 2018, à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Belisle  
APPUYÉE DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat soit accordé à la compagnie Les Enseignes professionnelles pour la somme de 64 474.74 \$ avant toutes taxes.

ADOPTÉE

-----

b) Supports à vélos pour autobus

**(08-18)** CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation 2018-SUPPORTS À VÉLOS;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de la soumission le 2 février 2018 à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare  
APPUYÉE DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat soit accordé à la compagnie Prévost pour la somme de 42 259.80 \$ avant toutes taxes.

ADOPTÉE

-----

c) Compteurs de passagers pour autobus

**(09-18)** CONSIDÉRANT le besoin de remplacement de douze compteurs de passagers installés en 2002 et ayant atteint leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT l'application de l'article 101.1, paragraphe 10, premier alinéa de la Loi sur les sociétés de transport en commun (L.P.Q., c. S-30.01) ;

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron  
Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat soit accordé à la compagnie Infodev pour l'acquisition et l'installation de douze compteurs de passagers pour la somme de 70 394 \$ avant toutes taxes.

ADOPTÉE

-----

**4. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR :  
APPUYÉ DE :

M. François Belisle  
M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'assemblée extraordinaire soit levée à 10 h 20.

ADOPTÉE

-----

---

M. Luc Tremblay  
Président

---

M. Guy de Montigny  
Secrétaire corporatif